

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancey@orange.fr">mairie.creancey@orange.fr</a></p>	<p><b>ARRETE DU MAIRE</b></p> <p><b>A2018-035</b></p>
---	--	---

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION RUE DU GRAND PASQUIER KERMESSE  
SCOLAIRE DU 30 JUIN 2018**

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- L'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- L'Instruction Interministérielle relative à la signalisation routière – livre I – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- La demande en date du 14 juin 2018 formulée par Mme Virginie ALVAREZ, directrice de l'école primaire de Créancey, pour l'organisation de la kermesse scolaire du samedi 30 juin 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation sur une partie de la rue du Grand Pasquier ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La police de circulation est mise en place comme suit pendant la kermesse scolaire qui se déroulera samedi 30 juin 2018 ;

- La rue du Grand Pasquier sera barrée devant la cour de l'école situé au n° 5, à chaque extrémité, samedi 30 juin 2018 de 8h00 du matin jusqu'à 22h00.

### **ARTICLE 2 :**

La Signalisation réglementaire sera mise en place par la commune de Créancey,

### **ARTICLE 3 :**

La Commune affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée de la kermesse scolaire.

### **ARTICLE 4 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Les services techniques communaux,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pouilly-en-Auxois,

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 14 juin 2018  
Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

